

## **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MAI 2024

Nombre de Conseillers : 15 – En exercice : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2024

Présents : 10

Votants : 10 + 1 pouvoir

**L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai**, à dix-huit heures trente minutes,

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Vigeant (Vienne), se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des Pradelles en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la Présidence de Monsieur Pierre GOURMELON, Maire.

**Étaient présents** : Mr GOURMELON Pierre, Mme LAURENDEAU Corinne, Mr VIOLETTE Jean-François, Mr SCHERHAG Jacques, Mr GIRAUD Olivier, Mr BONNEAU Jean-Michel, Mr LEVAILLANT David, Mr PAILLET Pascal, Mr LEBAS Michel, Mme LOMBARD Anne-Marie.

**Absents excusé(e)s** :

Mme PLISSON Yolande ayant donné procuration à Mme LAURENDEAU Corinne,

**Absents** :

Mme HUGUENOT Cindy,

Mr MICHAUD Philippe,

Mme Anne-Marie LOMBARD a été élue secrétaire de séance

---

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

- Arrête le procès-verbal de la réunion du 24 avril 2024  
Ce document est envoyé à l'ensemble des membres avec la convocation du Conseil.

**Délibérations** :

1. PCS Validation du Plan Communal de Sauvegarde
2. Achat d'un véhicule du SDIS86
3. Cession d'un véhicule au Circuit du Val de Vienne
4. Associations : Demandes d'aides

**Décisions du Maire** :

Décision du Maire N° 2024\_005

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Comptes-rendus / réunions extérieures

**Délibération N°2024/05-29/037 : PCS : Validation du Plan Communal de Sauvegarde**

Puisque la commune peut être exposée à des risques naturels et technologiques définis dans le DICRIM.

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal, le Plan Communal de Sauvegarde PCS. Ce document a pour but d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise.

Ce document sera consultable en mairie et sur le site de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Vote à main levée 10 + 1 Pouvoir Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Conseil Municipal :

- **Décide** d'adopter Le Plan Communal de Sauvegarde PCS.
- **De Confier** le soin au Maire de prendre toutes les mesures utiles pour informer la population sur les risques majeurs présents sur le territoire communal.

- **Précise** que ce document sera mis en consultation à la mairie et sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

#### **Délibération N°2024/05-29/038 : Achat d'un véhicule du SDIS86**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SDIS86 nous a attribué un véhicule réformé :

Le Renault Midlum, immatriculé 89-VC-86 pour la somme de **3 000€**

Nous devons délibérer pour acter notre intérêt pour l'acquisition de ce véhicule afin que conseil d'administration du SDIS de la Vienne puisse à son tour délibérer sur la vente de gré à gré avec notre collectivité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Vote à main levée 10 + 1 pouvoir Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Conseil Municipal :

- **Décide** d'acquérir sur une vente de gré à gré le Véhicule Renault Midlum immatriculé 89-VC-86 pour la somme de **3 000€**
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

#### **Délibération N°2024/05-029/039 : Cession d'un véhicule au Circuit du Val de Vienne**

Monsieur le Maire informe qu'actuellement le Circuit du Val de Vienne a l'obligation entre autres d'assurer la sécurité incendie sur l'ensemble des installations et, notamment lors d'événements importants drainant un nombreux public.

Le Conseil Municipal ayant délibéré pour l'acquisition du véhicule réformé du SDIS86 : Renault Midlum, immatriculé 89-VC-86

Ayant connaissance de l'acquisition d'un tel véhicule par la commune de Le Vigeant, le Circuit demande à celle-ci de l'acheter pour les besoins de son Service de Secours.

Monsieur le Maire propose que le véhicule nommé soit cédé au Circuit Val de Vienne pour un montant à définir, afin de faire une écriture blanche pour la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Vote à main levée 10 + 1 pouvoir Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Conseil Municipal :

- **Décide** de vendre le Véhicule Renault Midlum immatriculé 89-VC-86 au Circuit Val de Vienne
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

#### **Délibération N°2024/05-29/040 : Association : Demandes d'aides**

Présentation des demandes des Associations :

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes qui ont transmis une demande :

Nom	Proposition
ACCA (remboursement de la salle de location d'Usson)	370€
Tennis Club (fonctionnement du club)	500€
Culture et Loisirs vigeantais (Achat de livres)	1 800€ en attente

Le Conseil souhaite plus de renseignements pour la demande d'aide l'association Culture et Loisirs

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Vote à main levée 10 + 1 pouvoir Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Conseil Municipal :

- **Adopte** les propositions de la ACCA et du Tennis Club

- **Dit** que la demande d'aide de l'association Culture et Loisirs sera représentée à la prochaine réunion de conseil
- **Indique** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif de la Commune, Articles 65748
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

**Décisions du Maire :**

- **Décision du Maire : 2024\_005** : Marché public N°2024\_001\_ Conception Réalisation d'une aire de jeux aquatiques\_ Avenant N°01

Ordre du jour clos à 19h15

**QUESTIONS DIVERSES :**

Compte- rendus / rendez- vous :

- 7 mai : visite DECONS Investissement de 12 millions d'euros. En recherche de personnels.
- 13 mai : CEF du mieux
- 25 mai : rendu théâtre MJC
- Transport à la demande → étude CCVG
- Lettre Nouvelle Aquitaine → convention transports des écoliers A étudier
- Remerciement Val de Vienne Moto
- Courrier → Adhésion au capital social société Eolienne (Société Eolise) courrier du 16 avril
- Feu d'artifice → déclaration en Préfecture
- Courrier d'André PERROT
  - o Problème d'inondation
  - o Problème de vitesse dans la rue du stade
  - o Faire bien attention à l'entretien des fossés et des grilles
- Entretien des trottoirs devant chez les particuliers

Séance levée à 19h53